





2 ET 3 MAI 2025

57 EME RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

REGI.EMENT













57ème RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

2 et 3 Mai 2025 Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du road- book : 01/05/2025 à disposition au siège de l'A.S.A. ARVERNE, à la Station TOTAL GROFFAL et au Café de la Mairie Place de l'Hotel de Ville 15400 RIOM ES MONTAGNES Dates et heures des reconnaissances : le 1 Mai 2025 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le 2 Mai 2025 de 10h00 à 12h00 et de 14h à 19h00.

Vérifications des documents et des voitures le 02/05/2025 de 16h00 à 21h00 et le 03/05/2025 de 6h30 à 7h30 De 16h15 à 21h15 et de 6h45 à 7h45 pour les vérifications techniques.

(Structure Place de la Mairie RIOM -ès-MONTAGNES).

Heure de mise en place du parc de départ le 02/05/2025 à partir de 16h00 (Place du Monument)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 02/05/2025 à 7h45 (PC Rallye Bâtiment OFFICE DE TOURISME 2ème Etage Place Charles de Gaulle RIOM -ès-MONTAGNES – Entrée sur AR)

Publication des équipages admis au départ le : 3/05/2025 à 8h30 Publication des heures et ordres de départ le : 3/05/2025 à 8h30

Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émargé par tous les concurrents.

Départ de : Riom -ès-Montagnes le 03/05/2025 à 8h45 .

Arrivée à : Riom -ès-Montagnes le 03/05/2025 à partir de 16h00 .

Vérification finale le 03/05/2025 à SARL Garage des Gentianes à Riom -ès-Montagnes

Publication des résultats du rallye le 03/05/2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Cérémonie de clôture : le 03/05/2025 Podium Place de la Mairie de Riom -ès-Montagnes, fin du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 2 et 3 Mai 2025 en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique le 57ème RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile d' AUVERGNE sous le numéro 25/411051001 en date du 7 Janvier 2025 et de la F.F.S.A. sous le numéro 119 en date du 11 Février 2025.

Comité d'Organisation

Président : Michel DESMARIE

Membres: Marion ANDRIEU, Anne Marie PEYROT, Julie DESMARIE, Nathalie LACROIX, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, David BROQUIN, Guillaume BEC, Stéphane DESSAUX, Hervé SARDENNE, Raphaël MOINS, Pierre Marie LACROIX et Antoine LACROIX.

Secrétariat du Rallye, Adresse : A.S.A ARVERNE, 6 Rue Jean Ménardie

15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Téléphone: 04 71 78 15 75 - 06 85 80 83 09

m-desmarie@wanadoo.fr

Permanence du Rallye: Office de Tourisme Place Charles de Gaulle 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Lieu, date, horaire : le 2/05/2025 de 15h00 à 21h00 et le 3/05/2025 de 7h00 à 19h00

Organisateur technique

A.S.A. ARVERNE représentée par Michel DESMARIE

Adresse: 6 Rue Jean Ménardie 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs: Président: Serge RIBIERRE licence 17315

Membres: Etienne GARDETTE licence 8272 Christophe ARSAC licence 3591

Directeur de Course : Thierry DUPECHER licence 3564 Directeur de Course Adjoint : Daniel BERTHON licence 1621 Directeur de Course Adjoint : Sullivan CAETANO licence 232714

Directeur de Course Spéciale : Evelyne LAPALUS licence 220303 CS .Nouveau départ-Moyennes VH : Patrick CRUANES licence 19927

Directeur de Course Tricolore : Michel DESMARIE licence 19848

C.S. Resp. Surveillance des moyennes en temps réel : Patrick CRUANES licence 19927

Chronométreur DES: Alain BRUN .licence 30267
Assistant Chrono: Monique BRUN licence 30266
Chronométreur AES: Alain SYLVAIN licence 234828
=========: Frédéric PION licence 2864

Classement: CHRONODIUM - VRS

Speaker: Christian de la Brosse

Commissaire chargé mise en place radios : Stéphane DESSAUX licence 240529

Responsable des vérifications administratives : Eliane RENON licence 57918

Médecin Chef: Dr Gilles ROCHE

Commissaires Techniques: Responsable: Jean Claude DESNOUX licence A

Adjoint : André BOIVIN licence 3572 B

Adjoint : Jacques MONTJOTIN licence 8818 C
Adjoint : Fréderic MARTINET licence 224460 C

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145

(CRAC) Michel BLANC licence 20772

Chargé des relations avec la presse : Hervé SARDENNE licence 136896

Chargé de la mise en place des moyens : Pierre PRIVAT licence 182967

Responsable des commissaires : Stéphane DESSAUX licence 240529

1.1.1P. La répartition des commissaires se fera de la façon suivante :

ES 1-2-3 et 4 : Nombre de postes de commissaires : 10 Nombre de commissaires : 10

1 Ambulance de catégorie B

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 **Coefficient 2** et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 2/05/2025 de 16h00 à 21h00 et le 3/05/2025 de 6h30 à 7h30 à Office de Tourisme Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 2/05/2025 de 16h15 à 21h15 et le 3/05/2025 de 6h45 à 7h45 Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications finales seront effectuées : le 03/05/2025 au Garage des Gentianes.

Adresse : Z.I du Sédour à Riom-ès-Montagnes Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2025, lors des vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

- **3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21/04/2025 à minuit.
- **3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures pour le rallye moderne.

Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures pour le rallye VHC, 20 voitures pour le rallye VHRS et 10 voitures pour le rallye VMRS.

En cas de places disponibles dans l'un des 4 rallyes, celle-ci pourront être déplacés dans l'un ou l'autre des autres rallyes sans dépasser le total général d'engagés fixé à 120.

- 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 250,00€ (chèque à établir à l'ordre de « A .S.A .ARVERNE »)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500,00 €
- -Equipage licencié à l'ASA ARVERNE : 200,00€un seul des deux : engagement ramené à 225,00€.
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye). Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

VHRS - VMRS - VHC.

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA (priorité A)

Série 4: Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 5: A8W- R5/Rally2- Rally2 Kit- RGT/FRGT- Rally 3- GT+- GT10- A7S et A7K- Rally 4- F215- F214 A8- R4- N4- R3- AK6- FRC- Rally 5- R2- F213- A7- N3- A6-FR6- GT9- R2J- FR2- A5K- F212- A5- R1- N2- N1 F211 et N2 Série.

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2025.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc réservé à celle-ci et situé sur le parking du centre sportif et de la piscine, (Les Mazets) 15400 RIOM ES MONTAGNES.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les dépanneuses dans les spéciales servent uniquement à enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

Les publicités collectives et facultatives seront publiées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 115,20 kms.

Il est divisé en 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,80 kms.

Les épreuves spéciales sont ES 1 - 2 - 3 et 4 « Pont de la Rodde » (9.45 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 1/05/2025 de 10h00 à 12h00 et de14h00 à 18h00 et le 2/05/2025 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota: 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

Nous vous informons que le jour du rallye, les « cordes » seront matérialisées par de la rubalise, du treillis et ou des piquets selon les cas.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange

- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Autorisé en régional

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX – TROPHEE INTER ASA Ligue AUVERGNE

Prix en nature

Une bouteille d'apéritif AVEZE Un T-shirt pour chaque membre d'équipage Un trophée souvenir Edition 2025

Féminin : Une composition florale à chaque équipage.

Coupes: 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).

Deux commissaires seront récompensés.

Trophée Inter ASA Ligue Auvergne

Ce trophée sera décerné à l'ASA de la ligue d'AUVERGNE désignée suivant une attribution de points qui sera définie par règlement annexe.

Les trois meilleures ASA participantes recevront une dotation financière comme suit :

- 1:750€

- 2:500€

- 3 : 250 €